

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33  
Membres présents : 23  
Procurations : 9  
VOTES : 32  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 30 JANVIER 2024**

N° 2024/1/3

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-quatre janvier deux mil vingt-quatre.

**Présents :**

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali

**Absents excusés :**

ACHARD Liliane, BOREL Christian, CARRET Bruno, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, OLLIVIER Vincent, ROUX Lionel et SARRET Jean.

**Procurations :**

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme BAILLE Juliette  
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc  
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène  
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à Mme PARENT Michèle  
M. LESBROS Pascal donne procuration à Mme VANDENABEELE Magali  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël  
M. OLLIVIER Vincent donne procuration à M. CESTER Francis  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain  
M. SARRET Jean donne procuration à M. LAURENT Nicolas

Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif du budget eau potable 2024**

Monsieur le président propose à l'assemblée de voter le budget eau potable dont les sommes sont les suivantes :

<b>Section d'exploitation</b>	
Dépenses	476 100.00 €
Recettes	476 100.00 €

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 409 500.00 €
Recettes	1 409 500.00 €

<b>Total des dépenses</b>	<b>1 885 600.00 €</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 885 600.00 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2024 du budget eau potable.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 1<sup>er</sup> février 2024  
Et de la publication, le 06 février 2024

Monsieur le président,  
Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

